

DECLARATION DE DESTRUCTION PAR PIEGEAGE DES ANIMAUX DES ESPECES  
CLASSEES NUISIBLES A L'EXCLUSION DU SANGLIER

POLICE DE LA CHASSE  
A.M DU 29 Janvier 2007

Je soussigné(e),

NOM et Prénom : .. LA PORTE SERGE ..  
Profession : .. Retraite ..  
Adresse précise : .. 3138 Rue de la Rivière Neuve ..  
.....

Propriétaire, ~~Possesseur~~, ~~Fermier~~ (rayer les mentions inutiles)  
DECLARE procéder à la destruction des NUISIBLES AUTRES QUE LE SANGLIER

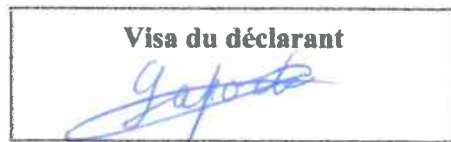
*(Si la zone de piégeage est répartie sur plusieurs communes, vous devez déposer une déclaration par commune)*

COMMUNE : .. Les Attaques ..  
Lieu dit : .. Rue de la Rivière Neuve ..  
Superficie : .. 15 Hectares ..  
Nature du terrain : .. Champs et Bâtures ..  
CANTON : .. Calais Centre ..

Les pièges seront tendus sur le terrain précité dans le respect de l'Article 11  
Pendant la période\* du 1<sup>er</sup> juillet 2026 ..... Au 30 juin 2029 .....

Le piégeur sera M. .. Serge Laporte ..  
Agrément N° .. 6209146 ..

Fait en 2 exemplaires  
A .. Les Attaques .. le .. 30/03/2026 ..



1<sup>er</sup> exemplaire : conservé par M. le Maire pour affichage  
2<sup>ème</sup> exemplaire : visé et transmis par M le Maire au Déclarant

\* **IMPORTANT :**  
**Déclaration à renouveler chaque année au 1<sup>er</sup> juillet**

**Bilan annuel de piégeage (obligatoire) : renseignez le mensuellement, et retournez le en fin de campagne de piégeage à :**

Fédération des Chasseurs du Pas-de-Calais  
Rue Victor Gressier  
BP 80091  
62053 SAINT LAURENT BLANGY CEDEX